

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

2^{ème} RÉUNION TRIMESTRIELLE de 2026

MOTION

Présentée par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle

Objet : Position du Département de la Moselle sur le projet d'A31bis (secteur Nord) à inscrire au registre numérique de l'enquête publique

Pour rappel, cette enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du secteur Nord de l'A31bis se déroule du 11 mai au 27 juin 2026.

Au regard de l'importance de ce projet pour le développement de la Moselle, le Département tient une nouvelle fois à exprimer tout son soutien à la construction du secteur Nord du projet d'A31bis entre l'échangeur de Richemont et la frontière luxembourgeoise.

1. Une infrastructure stratégique au cœur des enjeux de mobilité et d'attractivité du territoire

Depuis plus de trente ans (dont dix ans de concertation publique), le projet d'aménagement de l'A31 constitue un enjeu structurant pour la Moselle et plus particulièrement pour la mobilité, notamment transfrontalière avec le Grand-Duché de Luxembourg où se rendent 130 000 travailleurs résidant en France chaque jour. Le Département de la Moselle a progressivement construit une position favorable, cohérente, constante et évolutive, articulée autour de trois objectifs majeurs : **répondre à la saturation chronique de l'axe lorrain nord-sud, préserver les équilibres territoriaux et environnementaux, garantir un développement économique durable du territoire mosellan.**

Dès 2015, dans le cadre du débat public national relatif à l'A31bis, le Conseil Départemental de la Moselle affirmait le caractère stratégique de cette infrastructure à l'échelle nationale et européenne. La collectivité soulignait alors que l'A31 constitue l'un des principaux corridors de circulation du nord-est européen, supportant des flux croissants de travailleurs frontaliers, de transports logistiques et de déplacements du quotidien.

Le Département rappelait également que l'absence d'aménagement adapté pénalisait directement la compétitivité économique de la Moselle, dégradait les conditions de mobilité des habitants et fragilisait l'attractivité résidentielle du territoire.

2. Une position constante : refuser l'inaction tout en favorisant un projet structurant connecté aux réalités locales

La position du Département repose sur une ligne claire : la Moselle ne peut accepter le statu quo et a constamment œuvré pour que le projet prenne en compte des réalités territoriales, urbaines et humaines, ce qui est le cas aujourd'hui.

Le Département considère que la saturation actuelle de l'A31 produit des conséquences négatives majeures :

- congestion quotidienne des déplacements et accidentalité ;
- augmentation des temps de trajet domicile-travail ;
- dégradation de la qualité de vie des riverains ;
- fragilisation du développement économique ;
- difficultés d'accès aux zones d'activités et aux friches industrielles en reconversion ;
- report de circulation sur les réseaux secondaires départementaux et communaux.

Dans ce contexte, le Département a constamment défendu une approche globale de la mobilité, intégrant à la fois les infrastructures routières, ferroviaires et les mobilités alternatives.

Ainsi, les différentes motions et délibérations adoptées entre 2015 et 2025 (CF ci-annexées les 3 dernières positions prises en commission permanente et réunions trimestrielles) rappellent que **le projet d'A31bis est un élément central d'une stratégie multimodale transfrontalière, sans en être un élément isolé, visant :**

- le développement du ferroviaire transfrontalier ;
- la création de lignes de Bus à Haut Niveau de Service ;
- le développement du covoiturage ;
- les parkings relais ;
- les voies réservées aux transports collectifs ;
- les mobilités douces et les infrastructures cyclables ;
- la réactivation des lignes ferroviaires vers Luxembourg comme Fontoy – Esch-sur-Alzette ou Thionville – Bouzonville – Forbach - Sarrebruck.

Le Département affirme ainsi une **vision moderne de la mobilité fondée sur la complémentarité des modes de transport, à un moment où l'évolution technologique permettra à court terme l'utilisation de moyens de mobilité moins polluants et moins bruyants.**

3. Le choix du fuseau F4 : un compromis territorial, humain et environnemental

Dans le cadre des concertations engagées à partir de 2022 sur le secteur nord entre Thionville et la frontière luxembourgeoise, le Département de la Moselle a

progressivement précisé son positionnement en faveur d'un tracé conciliant efficacité des déplacements, protection des populations et préservation environnementale.

Le Département a notamment rejeté les variantes susceptibles d'aggraver les fractures urbaines ou de dégrader fortement les conditions de vie des habitants du Val de Fensch.

La position défendue par le Conseil Départemental repose ainsi sur plusieurs principes structurants :

- préserver la cohérence urbaine des communes traversées ;
- protéger les populations riveraines ;
- maintenir l'attractivité résidentielle des territoires concernés ;
- assurer une desserte efficace du Val de Fensch ;
- favoriser l'accès aux friches industrielles et leur reconversion économique ;
- garantir une plus grande articulation avec les autres infrastructures de mobilité pour une meilleure sécurité des usagers.

Dans ce cadre, le Département a soutenu le choix d'une variante en tunnel profond sur le fuseau F4, considérée comme la solution la plus équilibrée et celle rassemblant le consensus le plus large parmi les élus locaux.

La délibération de 2025 souligne plusieurs avantages majeurs de cette solution :

3.1. Un meilleur équilibre environnemental

Le fuseau F4 permet de limiter fortement les impacts environnementaux grâce à :

- une réduction significative des surfaces naturelles impactées ;
- une traversée souterraine de Florange limitant les nuisances pour les habitants ;
- une meilleure préservation des zones humides, des boisements et des continuités écologiques ;
- une limitation du morcellement des habitats naturels.

Le Département inscrit ainsi clairement sa position dans les objectifs de transition écologique, de sobriété foncière et de cohérence avec les documents stratégiques nationaux et régionaux.

3.2. Une meilleure cohérence territoriale et économique

Le Département considère que le projet doit également répondre aux enjeux de développement économique du territoire nord mosellan tout en trouvant des solutions de relocalisation pour les entreprises qui seront impactées.

Le choix du fuseau F4 doit permettre :

- une meilleure desserte des zones économiques ;
- l'ouverture et la valorisation des friches industrielles ;
- le soutien à l'attractivité du territoire ;
- le maintien de l'emploi et du développement transfrontalier.

Cette orientation traduit une volonté forte de faire de l'infrastructure un levier d'aménagement et de développement territorial.

3.3. Une logique de coopération franco-luxembourgeoise

Le Département rappelle enfin que la problématique des mobilités frontalières dépasse largement l'échelle locale.

L'A31 constitue un **axe européen majeur** reliant non seulement les bassins d'emploi français et luxembourgeois, mais positionnant également notre département sur un euro-corridor Nord Sud (du Pays-Bas à l'Italie) à fort développement. La Moselle accueille ainsi quotidiennement des flux massifs de travailleurs frontaliers qui contribuent à la dynamique économique de l'ensemble de la Grande Région.

Le Département défend donc une approche fondée sur une responsabilité partagée entre les différents acteurs institutionnels :

- l'État français ;
- le Luxembourg ;
- les collectivités territoriales concernées.

Cette logique de coopération transfrontalière justifie la nécessité d'un engagement stratégique collectif.

4. Une position politique de responsabilité et d'équilibre

À travers ses différentes prises de position, le Département de la Moselle affirme une ligne de responsabilité : **répondre à l'urgence des mobilités sans opposer développement économique, qualité de vie et transition écologique.**

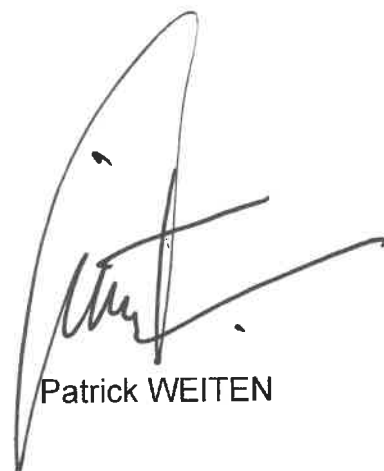
Le soutien au projet d'A31bis, et plus particulièrement au fuseau F4 en tunnel profond, traduit ainsi la recherche d'un compromis territorial équilibré conciliant :

- performance des infrastructures et sécurité des usagers ;
- protection des populations ;
- préservation environnementale ;
- attractivité économique ;
- cohérence urbaine ;
- mobilité durable et multimodale.

Face à ces éléments, le Département de la Moselle :

- **confirme son avis favorable, déjà formulé à trois reprises, à la réalisation rapide de la construction du secteur nord du projet d'A31bis entre l'échangeur de Richemont et la frontière luxembourgeoise, concédée et à péage, afin de répondre à la saturation chronique de l'axe lorrain nord-sud, préserver les équilibres territoriaux et environnementaux, garantir un développement économique durable du territoire mosellan ;**

- rappelle que le choix du fuseau F4 constitue un compromis territorial, humain et environnemental et qu'il appartiendra au concessionnaire de continuer à améliorer ;
- autorise le Président à adresser cette motion à messieurs et madame les commissaires enquêteurs, et à l'inscrire au registre numérique de l'enquête publique ;
- demande désormais que le projet porté à l'enquête publique puisse être engagé dans les meilleurs délais afin d'apporter une réponse concrète aux difficultés quotidiennes rencontrées par les habitants, les travailleurs frontaliers et les acteurs économiques du territoire mosellan.



Patrick WEITEN

Avis favorable de vos 2^e et 4^e Commissions.

**Motion présentée et adoptée à la majorité le 22 juin 2026
(Voir également les signatures en page 6.)**

Objet : Position du Département de la Moselle sur le projet d'A31bis (secteur Nord) à inscrire au registre numérique de l'enquête publique

(suite des signatures)

The page contains a collection of approximately 25 handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a dense, overlapping pattern. Some legible names include 'Léon', 'Patrice', 'Jean', 'Boris', 'Zoran', 'Bouye', 'H. 2', 'L. J. - M.', 'B. Kopyre', and 'D. Kopyre'. The signatures are highly stylized and vary in color, with some being in blue ink and others in black.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

2^{ème} REUNION TRIMESTRIELLE DE 2026

Motion

« Position du Département de la Moselle sur le projet d'A31bis (secteur Nord) à inscrire au registre numérique de l'enquête publique »

AVIS de la 2^{ème} Commission

La Deuxième Commission émet un **avis favorable sans réserve sur la motion** et la construction du projet A31bis (secteur nord) concédé à péage de RICHEMONT à la frontière luxembourgeoise.

Elle souligne que le projet soumis à enquête publique et plus particulièrement le fuseau F4 tunnel profond tient compte des inquiétudes exprimées par le territoire et constitue un compromis permettant notamment de protéger les populations riveraines, de maintenir l'attractivité des territoires concernés, de garantir une plus grande articulation avec les autres modes de mobilité pour une meilleure sécurité des usagers. Le fuseau permet également de limiter plus fortement les impacts territoriaux (réduction des surfaces naturelles impactées, meilleure préservation des zones humides, des continuités écologiques...).

Elle souligne l'intérêt d'informer la Commission d'Enquête sur :

- La relocalisation des entreprises locales impactées par le projet, afin de maintenir l'attractivité du territoire,
- L'intégration du pont de Richemont en tant que demi-échangeur.

Rapporteur : Mme REBSTOCK

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

2^{ème} REUNION TRIMESTRIELLE DE 2026

Motion

« Position du Département de la Moselle sur le projet d'A31bis (secteur Nord) à inscrire au registre numérique de l'enquête publique »

AVIS de la 4^{ème} Commission

Par conséquent et après avoir pris connaissance de la motion « Position du département de la Moselle sur le projet d'A31bis (secteur Nord) à inscrire au registre numérique de l'enquête publique » : la 4^{ème} Commission émet un avis favorable à la réalisation rapide de la construction du secteur nord du projet d'A31bis entre l'échangeur de Richemont et la frontière luxembourgeoise, concédée, afin de répondre à la saturation chronique de l'axe nord-sud, préserver les équilibres territoriaux et environnementaux, garantir un développement économique durable du territoire mosellan.

Rapporteur : Mme Magaly TONIN